Rapport des Assises de la vie nocturne du Grand Fribourg

Version finale

Tables des matières

1.		Origines et objectifs de la démarche	3
2.		Vie nocturne : une définition	6
3.		Démarche participative des assises de la vie nocturne	7
4.		Recommandations et pistes d'action par axe thématique	9
	A.	Cadre légal, patentes, horaires d'ouverture et procédures d'organisation	9
	В.	Prévention en milieu festif, réduction des risques et dispositions pénales	13
	c.	Mobilité	16
	D.	Espace public et rapport à la population	18
	Ε.	Attractivité et promotion	21
	F.	Enseignements tirés de la pandémie de COVID	23
5.		Synthèse des recommandations, destinataires et horizon temps	25

<u>Annexes au Rapport</u>:

- Document de rendu du Groupe d'expert·e·s, 21 février 2020
- Document de synthèse des ateliers participatifs, 2 juillet 2021
- Rapport de consultation, 25 mai 2023

1. Origines et objectifs de la démarche

La vie nocturne est une composante essentielle de l'attractivité, du dynamisme et de la qualité de vie d'une ville et, plus largement, de toute commune urbaine. La ville et la région de Fribourg n'échappent pas à la règle. À l'initiative du Préfet de la Sarine et pour exploiter pleinement le potentiel offert par la vie nocturne et ses acteurs/-trices dans le Grand Fribourg, des réflexions ont été entamées début 2017 pour développer une approche globale et transversale de cette question. Cette démarche vise ainsi à **stimuler une vie nocturne attractive et diverse** pour l'ensemble de la population intéressée, à encourager les acteurs/-trices dans leurs bonnes pratiques et à favoriser son intégration au sein du tissu urbain, dans le respect des autres besoins des habitantes et habitants, tels que l'ordre public et la prévention. Les réflexions ont été menées dans un premier temps par des représentant·e·s des autorités politiques, des polices cantonale et locales, ainsi que des milieux de la prévention, avant d'être élargie à d'autres acteurs/-trices et bénéficiaires de la vie nocturne.

Deux objectifs principaux ont fondé ces premières démarches :

- Assurer une meilleure compréhension mutuelle entre les acteurs/-trices, dont les intérêts et points de vue sont souvent différents, voire divergents;
- Permettre, sur le plan du fonctionnement, une **meilleure coordination** entre l'activité des différents protagonistes.

A la suite des premiers échanges, trois axes de travail distincts ont été retenus :

• Assises de la vie nocturne

Cette plate-forme vise à réunir les acteurs/-trices du domaine de la vie nocturne, afin d'entamer une réflexion globale et pluridisciplinaire sur les thèmes tels que l'offre, la mobilité, la sécurité publique, les nuisances (déchets, sonores, etc.) et la survie des établissements publics. Une telle démarche a pour objectif d'assurer, d'une part, une meilleure compréhension mutuelle des différents acteurs/-trices de la vie nocturne et, d'autre part, une meilleure cohérence et coordination des visions et activités des différents partenaires impliqués. Elle vise l'établissement de recommandations aux acteurs/-trices dans leur domaine de compétence. Le pilotage de ce 1er axe a été confié à la Préfecture de la Sarine, avec l'appui de REPER.

• Groupe de travail « Politique de vie nocturne »

Ce groupe de travail a pour objectif de définir de manière concrète et stratégique une politique de vie nocturne, laquelle inclut une vision territoriale du sujet (zone nocturne privilégiée, etc.). Il doit tenir compte des recommandations émises par la plateforme « Assises de la vie nocturne » et intégrer, en fonction des points abordés, les différent·e·s acteurs/-trices concerné·e·s. Les réflexions menées doivent aboutir à l'introduction d'un concept contraignant pour les administré·e·s et les autorités. Le pilotage de ce 2ème axe sera assuré par la Ville de Fribourg.

• Groupe de travail « Autorisations et harmonisation de pratiques »

Ce groupe de travail a pour objectif de permettre aux autorités et services de la Ville de Fribourg, de la Préfecture et de l'Etat d'échanger leurs points de vue sur des problématiques précises et évolutives, telles que les cumuls de manifestations et évènements privés (déchets, sécurité, stationnement et circulation), les patentes complémentaires B+, les autorisations de prolongation, etc. Il doit permettre d'améliorer la coordination des pouvoirs publics jusqu'à ce que les autorités communales élaborent le concept de vie nocturne précité. Les démarches liées à ce dernier axe constituent une tâche continue des autorités, dont le pilotage revient, selon les thèmes, à la Préfecture ou à la Police du commerce.

Assises de la vie nocturne – Description du processus

Afin d'initier les travaux dans l'axe « Assises de la vie nocturne », un **Groupe d'expert-e-s** a été mis sur pieds à l'automne 2019. Composé de représentant-e-s des acteurs/-trices de la vie nocturne, il avait pour tâche de préparer les Assises à proprement parler en identifiant les bonnes pratiques, en déterminant les sujets qui font discussion et qui nécessitent des améliorations et/ou des échanges, et en définissant comment et avec quel calendrier mener la suite du processus.

Les travaux du Groupe d'expert·e·s ont été synthétisés dans un **document de rendu** (annexé au présent rapport), soumis à l'approbation du Préfet de la Sarine. Ces travaux ont permis de dégager cinq thématiques principales :

- Cadre légal, patentes, horaires d'ouverture et procédures d'organisation
- Mobilité
- Attractivité et promotion
- Prévention en milieu festif, réduction des risques et dispositions pénales
- Espace public et rapport à la population

Les ateliers participatifs des Assises de la vie nocturne, qui s'inscrivent dans le prolongement des travaux préparatoires réalisés par le Groupe d'expert·e·s, ont pour objectif de définir, sur la base d'une analyse de la situation et des perspectives, une série de pistes d'action et de recommandations de mesures concrètes liées aux thématiques définies par le Groupe d'expert·e·s. Le fait que ces éléments trouvent leur ancrage dans une démarche participative garantit leur adéquation avec les besoins et les défis rencontrés par les personnes directement concernées, et donc leur pertinence. S'adressant aux différent·e·s acteurs/-trices de la vie nocturne, dans leur champ de compétences, ils apportent une contribution décisive au développement harmonieux de la vie nocturne à Fribourg et dans sa région.

2. Vie nocturne : une définition

Dans une phase initiale de leurs travaux, les expert·e·s désigné·e·s pour faire partie du Groupe d'expert·e·s se sont prêté·e·s au jeu de l'interview. La première question portait sur la définition de ce qu'était la vie nocturne pour ces personnes. Les réponses à cette question peuvent être synthétisées comme suit et reflètent la diversité des approches parmi les acteurs/-trices¹:

La *vie nocturne* est constituée de toutes les activités récréatives, festives, culturelles, économiques et privées qui se déroulent dans un horaire compris entre le coucher et le lever du soleil (env. 21h – 6h) y compris l'occupation de l'espace public et privé en lien ou non avec ces activités.

La *vie nocturne* est un temps pour se rencontrer, socialiser et se divertir : se voir, s'amuser, discuter, manger, boire, danser, écouter de la musique live ou des DJs, aller au cinéma, au théâtre et à l'opéra, aux festivals, aux vernissages, à des fêtes privées, mais aussi profiter des espaces extérieurs ou de la nature.

La vie nocturne est l'exercice d'une activité économique importante pour la ville et le canton qui est régie par la loi sur les établissements publiques (LEPu) et son règlement (REPu). Cette activité implique un ensemble d'organisations, d'institutions et de services qui permettent, influent et accompagnent la vie nocturne (établissement publics, lieux culturels, transports publics, édilité, sécurité, sanitaire, social, transports publics...).

La *vie nocturne* est le résultat de compromis et d'efforts mutuels pour permettre à chacun d'y trouver son compte. Elle est soumise à un équilibre fragile entre une volonté de promotion et du développement de son attractivité et le respect et la tranquillité de celles et ceux qui n'y participent pas.

¹ Document de rendu du Groupe d'expert·e·s, Annexe Compilation des réponses.

3. Démarche participative des assises de la vie nocturne

Les ateliers organisés dans le cadre des Assises de la vie Nocturne ont permis de faire émerger des priorités liées aux diverses thématiques identifiées par le groupe d'experts (voir compte rendu du groupe d'experts). Les objectifs ont été les suivants :

- réaliser une analyse des thématiques dans le cadre des assises de la vie nocturne, d'après les éléments qui les caractérisent,
- classer les principaux éléments en fonction de leur influence,
- pointer les éléments qui serviront de levier d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

Cette démarche a permis une mise en relation des différent·e·s acteurs/-trices de la vie nocturne du Grand Fribourg en vue de l'élaboration d'un concept de Vie Nocturne pérenne.

Thèmes abordés

Introduits par une soirée d'ouverture organisée au Cinéma Rex le 23 mars 2021, les ateliers organisés dans le cadre des Assises de la Vie Nocturne ont été construits sur la base du compterendu du groupe d'experts. Ils ont porté sur les thématiques suivantes :

- 1. Atelier du mardi 20 avril 2021 19h-22h, au Nouveau Monde, à Fribourg
 - Cadre légal, patentes, horaires d'ouverture et procédures d'organisation ;
 - Prévention en milieu festif, réduction des risques et dispositions pénales.
- 2. Atelier du jeudi 29 avril 2021 19h-22h, à la Halle des Fêtes, à Fribourg
 - Mobilité;
 - Espace public et rapport à la population.
- 3. Atelier du mardi 4 mai 2021 19h-22h, à la Halle des Fêtes, à Fribourg
 - Attractivité et promotion de la vie la vie nocturne ;
 - Enseignements tirés de la pandémie de COVID.

Organisation des ateliers

Compte tenu du contexte sanitaire, la participation aux ateliers n'a pas pu être ouverte au grand public. Pour garantir le respect des prescriptions propres à la situation épidémiologique et permettre des discussions de qualité, le choix a été fait de convier à chaque atelier 40 acteurs/-trices de la vie nocturne. Les listes d'invitations ont été composées de telle sorte à assurer lors de chaque atelier la meilleure représentativité de la diversité de la vie nocturne possible, que cela soit en termes de perspective, de profession, d'approche ou de rôle.

Lors de chaque atelier, après une mise en contexte, les participant·e·s ont été séparé·e·s en deux groupes, chacun de ceux-ci se voyant présenter l'une des deux thématiques de l'atelier par un·e spécialiste et/ou un·e membre du Groupe d'expert·e·s, notamment sous l'angle des réflexions déjà menées par le Groupe d'expert·e·s. Les participant·e·s ont ensuite, toujours par groupe et sous la conduite d'un·e modérateur/-trice, procédé à une analyse de la thématique à l'aide d'une matrice force-faiblesses-opportunités-menaces (SWOT). Afin d'ouvrir la possibilité de propositions disruptives, un cinquième cadrant a été ajouté à la matrice, permettant aux participant·e·s d'exprimer un rêve.

A l'échéance de ce premier temps de travail, les participant·e·s ont assisté à la présentation de la seconde thématique, avant de se pencher sur la matrice complétée par le groupe précédent et d'y ajouter leur propres réflexions, critiques ou compléments. Avant de se réunir pour une brève synthèse en plénum, les participant·e·s ont encore procédé à une priorisation des éléments figurant dans les matrices, indiquant pour chaque thématique leur première et seconde priorité.

Travaux subséquents

Sur la base des matrices complétées durant les travaux de groupe et de la priorisation effectuée en fin d'atelier, un travail de recensement de toutes les propositions et réflexions a été réalisé par REPER, avec l'appui de la Préfecture. Les éléments apportés par les participant·e·s ont été regroupés et mis en lien avec les constats posés par le Groupe d'expert·e·s dans la phase de préparation.

Le travail de synthèse des éléments exprimés par les participant·e·s aux ateliers et des priorités identifiées à cette occasion a ensuite permis à REPER et à la Préfecture de la Sarine d'esquisser les pistes d'action correspondantes, puis de formuler des ébauches de recommandations dans le présent rapport. Les éléments essentiels de ce rapport ont été présentés et mis en discussion lors de la soirée de clôture des Assises de la vie nocturne, organisée au Crapule Club le 22 juin 2021 et à laquelle étaient conviées toutes les personnes ayant participé aux ateliers participatifs.

Cette synthèse des ateliers participatifs est annexée au présent rapport.

4. Recommandations et pistes d'action par axe thématique

A. Cadre légal, patentes, horaires d'ouverture et procédures d'organisation

Lors des travaux préparatoires, le Groupe d'expert·e·s a identifié **deux axes principaux** en lien avec cette thématique :

- Faciliter les procédures d'organisation, définir les outils possibles ;
- Bilan et état des lieux de la vie nocturne concernant la législation en vigueur (patentes, horaire, taxes notamment).

Les **ateliers participatifs** ont permis d'approfondir ces axes principaux et de faire émerger de nouvelles thématiques et préoccupations des acteurs/-trices de la vie nocturne. Le condensé des discussions et des priorités identifiées durant les discussions figure en annexe au présent rapport. Sur la base de la priorisation effectuée, les pistes d'actions correspondantes ont été identifiées et établies là où elles faisaient défaut. Il en découle les recommandations présentées ci-dessous.

RECOMMANDATIONS

Cadre légal, patentes, horaires d'ouverture et procédures d'organisation

- 1. Créer un pôle de coordination permanent de la vie festive.
- 2. Etablir un outil uniformisé de gestion des procédures d'autorisation via un interface unique; exploiter cette centralisation de l'information sur les événements organisés pour en faciliter la communication et la promotion.
 - 3. Supprimer la taxe sur les spectacles, ou à défaut en réaffecter le produit.²

² La taxe sur les spectacles a été supprimée en Ville de Fribourg sur décision de son Conseil général en date du 28 juin 2021. C'est principalement la taxe dans cette commune qui a fait l'objet des discussions lors des ateliers. Il se justifie toutefois de maintenir cette recommandation à l'intention d'autres communes qui percevraient encore cette taxe.

Pistes d'action

I. Fonctionner en réseau

- ★ Favoriser le travail de réseau à petite échelle ;
- ★ Poursuivre le travail en étroite collaboration entre les autorités, les organisateurs/-trices et les exploitant(e)s.

II. Structurer la collaboration et la représentation

- ★ Développer une plateforme en ligne et un agenda, tant pour les organisateurs/-trices que pour les autorités, réunissant les activités de la vie nocturne sarinoise dans le but de permettre le traitement des demandes d'autorisation par un seul canal et d'avoir une vue d'ensemble desdites activités;
- ★ Créer une structure pérenne permettant les échanges entre les acteurs/-trices de la vie nocturne pour favoriser la transmission de bonnes pratiques, la défense des intérêts de ce milieu et la promotion concertée (p.ex. modèle genevois du Grand Conseil de la nuit);
- ★ Mettre en place un pôle de coordination et de représentation de la vie nocturne du Grand Fribourg ;
- ★ Promouvoir les associations de terrain (not. prévention et réduction des risques) et les faire connaître auprès des acteurs/-trices de la vie nocturne ;
- ★ Participer et représenter le Grand Fribourg aux colloques et rencontres internationales dans le milieu clubbing.

III. Harmoniser les pratiques et les bases légales

- ★ Garantir l'adaptation constante et transparence des pratiques des autorités sur la base des retours d'expériences et de la jurisprudence ;
- ★ Renforcer la connaissance des procédures, des lois et des règlements existants notamment la LEPu dans sa nouvelle teneur chez les acteurs/-trices ;
- ★ Améliorer l'égalité de traitement par une coordination à l'échelle du district et du canton (p.ex. via la Conférence des Préfets), et favoriser l'harmonisation des concepts de sécurité.

IV. Supprimer la taxe sur les spectacles

★ Supprimer la taxe sur les billets d'entrée, respectivement affecter son produit à la promotion culturelle et à la prévention.

Autres propositions issues de la consultation

- a. Instaurer une « heure blanche » (interdiction de vendre de l'alcool entre 5h et 6h du matin pour les établissements publics ouverts toute la nuit).
- b. Evaluer les effets de l'entrée en vigueur de la modification de la LEPu ; adapter si nécessaire les dispositions relatives aux horaires et au processus d'obtention des patentes.
 - c. Encourager les autorités cantonales à développer la coordination des acteurs/-trices de prévention et de réduction des risques en vue d'asseoir le dispositif de prévention et de réduction des comportements à risques de manière cohérente. En faciliter l'accès et le déploiement sur l'ensemble du canton notamment au travers des procédures d'octroi de patente.

Remarque en lien avec la recommandation A1

La mise sur pied d'une plateforme d'échange sur la vie nocturne représente une véritable plus-value pour toutes et tous les acteurs/-trices concerné-e-s, dans le Grand Fribourg et sans aucun doute audelà. La mise sur pied et le suivi d'une telle structure par la Préfecture de la Sarine ne tombe toutefois pas, à première vue, dans le champ d'une attribution légale de celle-ci. Compte tenu de l'importance de ce projet, des démarches sont néanmoins en cours pour déterminer comment et à quelles conditions la Préfecture de la Sarine peut le soutenir. Dans l'intervalle et pour préserver la dynamique très positive initiée par les Assises, il apparaissait toutefois important de constituer cette structure, ainsi que de définir ses missions et sa composition.

Constituée provisoirement à la fin 2021 et confirmée dans ses fonctions à la mi-2022, la Plateforme d'échange sur la vie nocturne a pour missions :

- Le monitoring des recommandations issues des Assises (cette attribution doit s'entendre dans le sens d'une aide à la mise en œuvre par les différent·e·s destinataires des recommandations, pas comme un mécanisme de surveillance)
 - Organe pouvant être consulté pour des orientations stratégiques par les destinataires dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations;
 - Actualisation de recommandations, le cas échéant;
 - o Force de proposition aux destinataires pour les modalités de la mise en œuvre.

- La mise à disposition d'un espace permettant, à intervalle régulier, les échanges entre les acteurs/-trices de la vie nocturne³.
- Le développement d'une culture de travail et d'une compréhension commune à ces acteurs/-trices.
- La discussion autour de questions et thématiques choisies, portées à l'ordre du jour par ses membres.

Caractéristiques et délimitation :

- Cette Plateforme est permanente, dans le sens où son activité est envisagée dans la durée.
- Cette Plateforme est placée sous l'égide de la Préfecture de la Sarine, qui en assure la présidence et le secrétariat. Même si plusieurs partenaires déploient des activités au-delà des frontières du district de la Sarine, la Plateforme concentre ses activités dans cette limite.
- Cette Plateforme n'est pas une autorité. Elle ne prend pas en son nom de décisions susceptibles de contraindre l'un de ses membres. L'adoption de prises de positions ou de documents est possible par consensus.

Sa composition (état mai 2022) est la suivante : Préfecture de la Sarine, Association K, Association Petzi, Association GastroFribourg, Fédération des jeunesses sarinoises, associations de quartiers/riverains, associations de commerçants, Association générale des étudiants de Fribourg, Association REPER, Police cantonale, Police locale de la Ville de Fribourg, Service de la culture de la Ville de Fribourg. Cette représentation s'attache plus à des entités qu'à des personnes. Les entités sont libres de déléguer la personne dont la présence au sein de la Plateforme a le plus de sens. Elles veillent ce faisant à assurer autant que possible la continuité dans leur représentation, de même que la circulation de l'information à l'interne de leur structure.

Cette composition est sujette à adaptation au gré des thématiques et de l'identification d'éventuelles lacunes au cours des travaux de la Plateforme. A ce stade, une représentation des organes politiques des communes du district de la Sarine pourrait être envisagée.

³ Par acteurs/-trices de la vie nocturne, on entend toutes les personnes jouant un rôle, respectivement étant impliqué·e·s, dans le contexte de la vie nocturne. Cette notion comprend aussi bien les prestataires de services liés à la vie nocturne que les consommateurs et consommatrices de ces services, tout comme les associations et autorités intervenant dans ce contexte.

B. Prévention en milieu festif, réduction des risques et dispositions pénales

Lors des travaux préparatoires, le Groupe d'expert·e·s a identifié **deux axes principaux** en lien avec cette thématique :

- Présentation des ressources existantes ;
- Les procédures en cas d'infractions et d'atteintes à l'intégrité physique et/ou morale pour les organisateurs/-trices.

Les **ateliers participatifs** ont permis d'approfondir ces axes principaux et de faire émerger de nouvelles thématiques et préoccupations des acteurs/-trices de la vie nocturne. Le condensé des discussions et des priorités identifiées durant les discussions figure en annexe au présent rapport. Sur la base de la priorisation effectuée, les pistes d'actions correspondantes ont été identifiées et établies là où elles faisaient défaut. Il en découle les recommandations présentées ci-dessous.

RECOMMANDATIONS

Prévention en milieu festif, réduction des risques et dispositions pénales

- 1. Faciliter l'accès aux prestations de prévention, de promotion de la santé et de réduction des comportements à risques existantes.
 - 2. Identifier les besoins en matière de prévention auprès des organisateurs/-trices.
 - 3. Travailler sur l'image et la perception des actions de prévention, de réduction des comportements à risques et de promotion de la santé pour mettre en valeur leur contribution positive au bon déroulement de la vie nocturne.
 - 4. Améliorer la formation continue des parties prenantes.
 - 5. Sensibiliser les usagères et usagers à une attitude positive et responsable en milieu festif.

Pistes d'action

I. Renforcer et valoriser l'offre de prévention

- ★ Attester de l'efficacité de la prévention et de la promotion de la santé par des mesures obligatoires, ciblées et correctement mises en œuvre, en évaluant régulièrement leur impact ;
- ★ Etudier la possibilité d'instituer la prévention dans la vie nocturne fribourgeoise dans un concept pérenne définissant les aspects à prendre en compte de manière égale entre mesures de prévention, de sécurité et sanitaires par un ancrage du label smart event ;
- ★ Affecter la taxe sur les billets d'entrée, respectivement son produit à la prévention (entre autres) afin de soutenir les organisateurs/-trices dans la mise en place des mesures.;
- ★ Transmettre un questionnaire ciblé aux organisatrices et organisateurs de la vie nocturne pour identifier leurs besoins en matière de prévention ;
- ★ Recenser les bonnes pratiques existantes dans d'autres villes dans le but de soutenir les propositions de développement au niveau local ;
- ★ Recenser les ressources de réduction des risques à disposition (Association AdO, Anges de la Nuit, Charte ARETHA, Drug Checking, autres partenaires de terrain) et les rendre visibles, aisément mobilisables et accessibles à moindres coûts;
- ★ Repenser et renforcer la formation continue des acteurs/-trices de la vie nocturne (offre existante, mesures pouvant être prises par les établissements directement, gestion des situations à risque...), y compris sous l'angle de la sensibilisation et de la formation du personnel des établissements de vie nocturne, notamment en lien avec les risques sanitaires et comportementaux présents dans ce contexte, ainsi que sur le plan de la connaissance des procédures, des lois et des règlements existants;
- ★ Renforcer la coordination en amont, pendant et après l'événement avec les autorités et les partenaires actifs dans les domaines de la prévention, de la sécurité et de la santé ;
- ★ Modifier le formulaire complémentaire B, manifestation temporaire, en y intégrant cette thématique, respectivement la notion du SMART Event.

II. Travailler en lien avec le public

- ★ Sensibiliser le public aux risques présents dans le contexte de la vie nocturne au travers d'actions de communication visibles durant l'événement ;
- ★ Organiser une présence physique et pluridisciplinaire durant les événements de la vie nocturne dans le but de rester en lien avec le public et d'agir en conséquence (agents de sécurité, patrouilles de Police, associations de prévention et de réduction des comportements à risques, personnel sanitaire, personnel de l'établissement);
- ★ Co-créer et afficher une charte de la vie nocturne à destination du public pour une attitude positive et responsable en contexte festif.

Autres propositions issues de la consultation

- a. Organiser des soirées non alcoolisées pour un autre public-cible.
- b. Assurer un pilotage cantonal des mesures de prévention en milieu festif.
- c. Soigner les relations avec les tiers non-usagers/-ères des prestations de vie nocturne.
 - d. Elargissement du concept SMART EVENT aux établissements publics.

C. Mobilité

Lors des travaux préparatoires, le Groupe d'expert·e·s a identifié **trois axes principaux** en lien avec cette thématique :

- Transports publics : bus de nuit, tarifs et horaires ;
- Déplacement à pied dans la ville ;
- Co-voiturage et autres options de mobilité de/vers Fribourg.

Les **ateliers participatifs** ont permis d'approfondir ces axes principaux et de faire émerger de nouvelles thématiques et préoccupations des acteurs/-trices de la vie nocturne. Le condensé des discussions et des priorités identifiées durant les discussions figure en annexe au présent rapport. Sur la base de la priorisation effectuée, les pistes d'actions correspondantes ont été identifiées et établies là où elles faisaient défaut. Il en découle les recommandations présentées ci-dessous.

RECOMMANDATIONS

Mobilité

- 1. Développer l'offre de mobilité pour les trajets vers et depuis les lieux de vie nocturne.
 - 2. Cartographier les lieux de vie nocturne et l'offre de mobilité y relative.
 - 3. Sensibiliser les usagers/-ères aux enjeux de la mobilité nocturne.
- 4. Encourager la mobilité douce par la création d'itinéraires piétons et cyclistes sécurisés.

Pistes d'action

I. Développer l'offre

- ★ Poursuivre le développement de l'offre nocturne des transports publics en termes d'horaires, de desserte et de tarifs et de types d'offres, afin d'en augmenter l'attractivité ;
- ★ Permettre une continuité entre les horaires de fermeture des établissements publics et l'offre en transports publics permettant de rejoindre le domicile ; développer en parallèle un espace de transit permettant cette continuité sans nuisances pour les riverains ;
- ★ Renforcer les collaborations entre organisateurs/-trices de manifestation et entreprises de transports publics pour développer des solutions de mobilité propres à des événements particuliers ainsi que des billets/offres combinés comprenant des prestations de transports et/ou d'hébergement;
- ★ Etablir et diffuser un plan urbain de la vie nocturne permettant de situer les espaces-clefs et les cheminements entre eux ;
- ★ Favoriser le recours à la mobilité douce en développant l'offre en libre-service et la qualité des liaisons, notamment sous l'angle de la sécurité.

II. Lier mobilité et prévention

- ★ Renforcer la prévention en matière de harcèlement et de comportements à risques au sein des transports publics, et plus spécifiquement dans les offres de transports nocturnes ;
- ★ Développer la présence dans l'espace public d'intervenant·e·s de proximité de type « agent·e·s sympa » ou "grand frère / grande sœur de la nuit".

Autre proposition issue de la consultation

- a. Remise à niveau des personnes dites « ange de la nuit ».
- b. Encourager la mobilité douce par la création d'itinéraires piétons et cyclistes sécurisés (repris comme recommandation C4).

D. Espace public et rapport à la population

Lors des travaux préparatoires, le Groupe d'expert·e·s a identifié **sept axes principaux** en lien avec cette thématique :

- La prise en considération et l'inclusion des publics directs et indirects dans l'organisation d'événements de vie nocturne ;
- L'information du voisinage par la mise en œuvre d'actions de communication ;
- Le travail communautaire avec les associations de quartier et les autorités ;
- L'aménagement de lieux respectueux du voisinage, notamment en termes de nuisances sonores et de mobilité;
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation du public lors des événements nocturnes ;
- Le travail de coordination avec les autorités, les partenaires de prévention, de sécurité et de la santé présents durant les événements;
- Prise en compte, en amont, des lieux d'animation existants dans l'aménagement du territoire.

Les **ateliers participatifs** ont permis d'approfondir ces axes principaux et de faire émerger de nouvelles thématiques et préoccupations des acteurs/-trices de la vie nocturne. Le condensé des discussions et des priorités identifiées durant les discussions figure en annexe au présent rapport. Sur la base de la priorisation effectuée, les pistes d'actions correspondantes ont été identifiées et établies là où elles faisaient défaut. Il en découle les recommandations présentées ci-dessous.

Celles-ci se fondent sur la définition suivante de l'espace public :

"L'espace public (Öffentlichkeit) représente depuis l'époque des Lumières le cadre social dans lequel s'effectue sans les entraves de la censure une communication libre, qui prend pour sujet tout ce qui concerne la culture et la collectivité et le met ouvertement en débat." (Birkner, Mix, 2014).

RECOMMANDATIONS

Espace public et rapport à la population

- Inclure les activités liées à la vie nocturne dans la planification de l'aménagement du territoire et la conception de l'espace public.
 - 2. Valoriser la vie nocturne comme facteur de cohésion sociale et d'animation du centre urbain.
 - 3. Inclure les riverains dans une approche de médiation.

Pistes d'action

- I. Intégrer les publics directs et indirects (espace public en tant qu'espace social)
- ★ Définir une vision commune de l'espace public en tant que bien d'utilité publique et définir précisément ses buts et son accessibilité ;
- ★ Développer le travail communautaire avec les associations de quartier et les autorités ;
- ★ Prendre en considération et inclure les publics directs et indirects dans l'organisation d'événements de vie nocturne ;
- ★ Informer le voisinage par la mise en œuvre d'action de communication ;
- ★ Favoriser les aménagements temporaires (scène éphémère, mobilier urbain déplaçable, évènements ponctuels, arts de rue) pour utiliser l'espace public, interpeller et rendre son appréhension possible par tous les publics.

II. Investir l'espace public et développer les infrastructures pertinentes

- ★ Proposer un espace de consultation pour tous projets d'aménagement et de constructions, avec pour objectif d'équilibrer développement urbanistique et espace public ;
- ★ Aménager les lieux de vie nocturne de sorte qu'ils soient conviviaux, respectueux du voisinage, notamment en termes de nuisances sonores et de mobilité, et qu'ils contribuent au sentiment de sécurité;
- ★ Identifier et promouvoir les espaces d'échanges existants au sein des quartiers ;
- ★ Prendre en compte, en amont, les lieux d'animation existants dans l'aménagement du territoire; préserver des espaces pour le développement de ces lieux et de l'offre future;
- ★ Mettre en œuvre des actions de sensibilisation du public lors des événements nocturnes ;
- ★ Faciliter les autorisations d'occupation de l'espace public par des procédures simplifiées pour les petits événements ;
- ★ Renforcer la coordination avec les autorités, les partenaires de prévention, de sécurité et de la santé présents durant les événements ;
- ★ Garantir la présence et la fonctionnalité d'infrastructures adéquates au bénéfice des usagères et usagers (WC publics, poubelles, bancs, espace pour grillades).

E. Attractivité et promotion

Lors des travaux préparatoires, le Groupe d'expert·e·s a identifié **deux axes principaux** en lien avec cette thématique :

- Agenda;
- Promotion de l'offre et promotion de celle-ci.

Les **ateliers participatifs** ont permis d'approfondir ces axes principaux et de faire émerger de nouvelles thématiques et préoccupations des acteurs/-trices de la vie nocturne. Le condensé des discussions et des priorités identifiées durant les discussions figure en annexe au présent rapport. Sur la base de la priorisation effectuée, les pistes d'actions correspondantes ont été identifiées et établies là où elles faisaient défaut. Il en découle les recommandations présentées ci-dessous.

RECOMMANDATIONS

Attractivité et promotion

- 1. Définir une politique publique de vie nocturne claire et ambitieuse.
- 2. Positionner la vie nocturne fribourgeoise comme un produit de marque régional et un atout touristique.
 - 3. Renforcer et promouvoir la diversité de l'offre.

Pistes d'action

I. Valoriser l'offre existante et mettre sur pied une politique culturelle

- ★ Appliquer à la vie nocturne une véritable politique de promotion, sous l'angle touristique notamment ;
- ★ Renforcer la communication autour de l'offre nocturne fribourgeoise, au travers notamment d'un agenda commun;
- ★ Développer la concertation entre les acteurs/-trices pour harmoniser et coordonner l'offre proposée, afin que celle-ci soit complémentaire et diversifiée :
- ★ Développer un cadre légal et des pratiques permettant la différenciation de l'offre.

II. Travailler en réseau

★ Instaurer une structure pérenne permettant les échanges entre acteurs/-trices de la vie nocturne pour favoriser la transmission de bonnes pratiques, la défense des intérêts de ce milieu et la promotion concertée (p.ex. modèle genevois du Grand Conseil de la nuit).

III. Diversifier l'offre

- ★ Développer le cadre légal et de prévention pour permettre aux acteurs/-trices d'offrir des prestations ciblées pour les différentes tranches d'âge et les différents publics-cible ;
- ★ Travailler sur les spécificités des différent·e·s acteurs/-trices afin de développer une offre complémentaire et diversifiée (usagers/-ères de moins de 16 ans, midnight sport...).

Autre proposition issue de la consultation

 a. Offrir un accompagnement aux personnes requérant des patentes dans leurs démarches et en particulier les jeunes organisateurs/-trices. Améliorer l'accessibilité des informations en la matière et renforcer le suivi.

F. Enseignements tirés de la pandémie de COVID

Incontournable en raison de sa profonde influence sur les acteurs/-trices de la vie nocturne, la pandémie de COVID a mis en lumière un certain nombre de forces et de faiblesses du dispositif entourant la vie nocturne. Des **enseignements** importants peuvent ainsi en être tirés, que ce soit sous l'angle du fonctionnement ordinaire ou dans un contexte de crise, pandémique ou non. Ces enseignements relèvent pour l'essentiel des quatre thématiques suivantes :

- La solidarité et l'entraide ;
- La créativité et l'innovation;
- La complexité administrative pour l'obtention des aides financières ;
- Le manque de perspectives.

Pour cette thématique, les travaux ont été introduits par la présentation du fonctionnement des organes de conduite cantonaux durant la pandémie. Comme déjà lors de la soirée d'ouverture, cet atelier a également permis à toutes et tous les participant·e·s d'exprimer leur vécu durant cette crise, d'exposer les difficultés auxquelles ils et elles ont été confronté·e·s, mais également de développer une compréhension commune de la position de chaque personne et entité dans la réponse à la crise sanitaire. Les recommandations tirées de ces enseignements et expériences sont présentées ci-après.

RECOMMANDATIONS

Enseignements tirés de la pandémie de COVID

- 1. Améliorer la reconnaissance professionnelle des acteurs/-trices de la vie nocturne.
 - 2. Renforcer la transparence des mécanismes de gestion de crise.
- 3. Renforcer les possibilités d'organisation d'événements de faible ampleur dans des délais brefs.
 - 4. Saisir l'opportunité du temps d'arrêt pour questionner ses propres pratiques.

Pistes d'action

Renforcer les liens

- ★ Renforcer les possibilités de coordination et de travail en commun entre acteurs/-trices (projets communs, complémentarité à mettre en avant);
- ★ Travailler sur le lien avec le(s) public(s) et l'identification des fribourgeois·e·s à « leur » vie nocturne.

II. Garantir l'existence de mécanismes de soutien

- ★ Améliorer la reconnaissance de toutes les professions et de tous les statuts entourant la vie nocturne, notamment pour leur permettre d'accéder aux mesures de soutien ;
- ★ Coordonner la réouverture progressive des lieux de vie nocturne avec l'évolution des mécanismes d'aide.

III. Innover pour gérer les crises

- ★ S'inspirer des solutions innovantes et des partenariats développés durant la pandémie pour dynamiser le monde de la vie nocturne une fois la normalité retrouvée;
- ★ Mettre en place des mécanismes de gestion de crise aussi transparents que possible.

IV. Rendre possible

- ★ Tirer profit de l'effort à faire pour la relance pour réfléchir sur ses propres pratiques et habitudes ;
- ★ Permettre/favoriser un retour à la spontanéité et au caractère festif, que cela soit par les procédures d'autorisation facilitées ou par des événements qui mettent ces éléments en avant.

5. Synthèse des recommandations, destinataires et horizon temps

Les différentes recommandations proposées sont synthétisées dans la partie qui suit. Elles sont classées par axe thématique et font l'objet de propositions d'attribution de la responsabilité pour leur mise en œuvre et d'un horizon temps pour le faire.

Liste des entités responsables de la mise en œuvre d'une ou plusieurs recommandations :

- 1. Autorités cantonales (Services de l'Etat, Préfecture)
- 2. Autorités communales (Communes, associations de communes)
- 3. Usagères et usagers
- 4. Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics
- 5. Autres prestataires de service liés à la vie nocturne
- 6. Organisations faîtières
- 7. Associations d'intérêt public (associations de quartiers, associations à but de prévention...)
- 8. Fribourg Tourisme et Région

Horizon temps pour la mise en œuvre de la recommandation :

- Court terme (o-1 an)
- Moyen terme (1-3 ans)
- Long terme (4 ans et +)

A. Cadre légal, patentes, horaires d'ouverture et procédures d'organisation

A.1 Créer un pôle de coordination permanent de la vie festive.

Qui? Autorités cantonales / Autorités communales

Quand? Court terme

A.2 Etablir un outil uniformisé de gestion des procédures d'autorisation via un interface unique; exploiter cette centralisation de l'information sur les événements organisés pour en faciliter la communication et la promotion.

Qui? Autorités cantonales / Fribourg Tourisme et Région / Autorités communales / Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics

Quand? Moyen terme

A.3 Supprimer la taxe sur les spectacles ou à défaut en réaffecter le produit.

Qui? Autorités communales

Quand? Court terme

B. Prévention en milieu festif, réduction des risques et dispositions pénales

B.1 Faciliter l'accès aux prestations de prévention, de promotion de la santé et de réduction des comportements à risques existantes.

Qui? Autorités cantonales / Associations d'intérêt public / Autorités communales / Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics

Quand: Court terme

B.2 Identifier les besoins en matière de prévention auprès des organisateurs/-trices.

Qui? Autorités cantonales / Associations d'intérêt public

Quand? Court terme

B.3 Travailler sur l'image et la perception des actions de prévention, de réduction des comportements à risques et de promotion de la santé pour mettre en valeur leur contribution positive au bon déroulement de la vie nocturne.

Qui? Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics / Organisations faîtières / Associations d'intérêt public / Autorités cantonales

Quand? Court terme

B.4 Améliorer la formation continue des parties prenantes.

Qui? Organisations faîtières / Associations d'intérêt public / Autorités cantonales

Quand? Moyen terme

B.5 Sensibiliser les usagères et usagers à une attitude positive et responsable en milieu festif.

Qui? Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics / Organisations faîtières / Associations d'intérêt public

Quand? Court terme

C. Mobilité

C.1 Développer l'offre de mobilité pour les trajets vers et depuis les lieux de vie nocturne.

Qui? Autorités cantonales / Autorités communales

Quand? Moyen terme

C.2 Cartographier les lieux de vie nocturne et l'offre de mobilité y relative.

Qui? Autorités communales / Fribourg Tourisme et Région / Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics

Quand? Moyen terme

C.3 Sensibiliser les usagères et usagers aux enjeux de la mobilité nocturne.

Qui? Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics / Organisations faîtières / Associations d'intérêt public

Quand? Court terme

C.4 Encourager la mobilité douce par la création d'itinéraires piétons et cyclistes sécurisés.

Qui? Autorités communales / Autorités cantonales

Quand? Moyen terme

D. Espace public et rapport à la population

D.1 Inclure les activités liées à la vie nocturne dans la planification de l'aménagement du territoire et la conception de l'espace public.

Qui? Autorités communales / Autorités cantonales

Quand? Long terme

D.2 Valoriser la vie nocturne comme facteur de cohésion sociale et d'animation du centre urbain.

Qui? Autorités communales / Fribourg Tourisme et Région/ Associations d'intérêt public / Organisations faîtières / Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics.

Quand? Moyen terme

D.3 Inclure les riverains dans une approche de médiation.

Qui? Autorités communales / Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics / Associations d'intérêt public

Quand? Moyen terme

E. Attractivité et promotion de la vie nocturne

E.1 Définir une politique publique de vie nocturne claire et ambitieuse.

Qui? Autorités communales

Quand? Moyen terme

E.2 Positionner la vie nocturne fribourgeoise comme un produit de marque régional et un atout touristique.

Qui? Fribourg Tourisme et Région / Autorités cantonales / Autorités communales / Organisations faîtières

Quand? Long terme

E.3 Renforcer et promouvoir la diversité de l'offre.

Qui? Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics / Autres prestataires de service liés à la vie nocturne / Organisations faîtières

Quand? Moyen terme

F. Enseignements tirés de la pandémie de COVID

F.1 Améliorer la reconnaissance professionnelle des acteurs/-trices de la vie nocturne.

Qui? Autorités cantonales / Autres prestataires de service liés à la vie nocturne / Organisations faîtières

Quand? Long terme

F.2 Renforcer la transparence des mécanismes de gestion de crise.

Qui? Autorités cantonales / Autorités communales

Quand? Long terme

F.3 Renforcer les possibilités d'organisation d'événements de faible ampleur dans des délais brefs.

Qui? Autorités cantonales / Autorités communales / Usagères et usagers / Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics / Autres prestataires de service liés à la vie nocturne / Associations d'intérêt public

Quand? Court terme

F.4 Saisir l'opportunité du temps d'arrêt pour questionner ses propres pratiques.

Qui? Autorités cantonales / Autorités régionales ou supra communales / Autorités communales / Usagères et usagers / Organisateurs et organisatrices de manifestations, tenancières et tenanciers d'établissements publics / Autres prestataires de service liés à la vie nocturne / Organisations faîtières / Associations d'intérêt public et de terrain

Quand? Court terme